

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à l'interpellation Nicolas Glauser - Pour quelles raisons les frontaliers occupent-ils des postes administratifs et dans quelles mesures le sont-ils au sein de la fonction publique ?**

### **Rappel**

*Statistique Vaud a publié, en juin 2016, une information dans laquelle il était mis en évidence que près de 35 % des 27'540 frontaliers actifs dans notre canton occupaient un emploi de type " administratif ". Ils sont largement surreprésentés par rapport aux travailleurs suisses — environ 10% — dans ce secteur en particulier.*

*Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :*

*- Comment le Conseil d'Etat explique cette disproportion importante ? Faut-il notamment penser que les salaires pratiqués dans cette branche incitent les employeurs à embaucher massivement en France ? Ou alors faut-il penser que la formation dispensée en Suisse pour ce type de métiers est obsolète et désuète par rapport à celle dispensée en France ?*

*- Combien de collaborateurs de l'Etat de Vaud occupent une fonction de type administratif et quelle proportion cela représente pour ce secteur d'activité ?*

*- Le Conseil d'Etat estime-t-il que cette situation doit faire l'objet d'une attention particulière ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi ?*

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Nicolas Glauser*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

***- Comment le Conseil d'Etat explique cette disproportion importante ? Faut-il notamment penser que les salaires pratiqués dans cette branche incitent les employeurs à embaucher massivement en France ? Ou alors faut-il penser que la formation dispensée en Suisse pour ce type de métiers est obsolète et désuète par rapport à celle dispensée en France ?***

Au début du mois de juin 2016, Statistique Vaud a publié un exemplaire de Numerus consacré aux frontaliers actifs dans le canton, duquel il ressortait principalement que le profil-type de ces travailleurs et travailleuses évoluait sensiblement. Plus jeunes que les actifs domiciliés dans le canton, ils étaient plus nombreux à travailler dans le secteur tertiaire. L'article évoquait également une progression fulgurante dans les emplois de type administratif. De 663 au dernier trimestre 2007, on passait à 10'032 à fin 2015, soit une croissance d'un facteur supérieur à 15 en huit ans.

En réalité, les chiffres transmis par l'Office fédéral des statistiques (OFS) se sont avérés faux, sans que Statistique Vaud et l'Office fédéral s'en soient aperçus, probablement en raison d'une erreur dans la classification des frontaliers par type de profession. L'hypothèse la plus plausible serait que l'erreur statistique soit liée à la classification de tous les employés des entreprises de travail temporaire dans la catégorie "administratif" alors qu'ils sont actifs dans des domaines variés.

Quoi qu'il en soit, interpellé par différents médias et alertés par les services cantonaux, l'OFS a transmis un communiqué aux organismes abonnés à ses services aux termes duquel il précisait ce qui suit :

*Des évolutions difficilement compréhensibles du nombre de frontaliers par grands groupes de professions ont été constatées dans certains cantons. Cette ventilation a été provisoirement retirée de notre site Internet et nous vous prions d'utiliser avec prudence les données déjà chargées.*

Une année après les faits, l'OFS n'a pas republié ces données et "s'efforce" de trouver une solution alternative qui lui permette de documenter de manière fiable la ventilation des frontaliers par professions.

Le Conseil d'Etat regrette évidemment cette absence de données crédibles et souligne cependant que la progression évoquée au mois de juin 2016 est irréaliste en regard de la réalité du marché du travail. Ce faisant, il renonce à se prononcer

sur les deux hypothèses évoquées par Monsieur le Député Nicolas Glauser, qui, à l'instar de nombreux lecteurs, a été trompé par des données erronées et s'est légitimement ému d'une situation, en apparence, critique, qu'aucune des deux raisons évoquées ne permettrait au demeurant d'expliquer.

**- Combien de collaborateurs de l'Etat de Vaud occupent une fonction de type administratif et quelle proportion cela représente pour ce secteur d'activité ?**

L'ACV, Hautes Ecoles (HE) comprises, compte 13,2% de collaborateurs-trices travaillant dans le domaine d'activité "Administration générale" indépendamment de leur lieu de résidence et nationalité. Cette proportion se monte à 12,6% au sein du CHUV.

En décembre 2016, 7 frontaliers sont actifs dans un métier administratif au sein de l'ACV (HE comprises), . Au CHUV, ce sont 58 frontaliers qui travaillent dans le domaine "Administration générale". Ainsi, au total, 1.4% des emplois administratifs sont occupés par des frontaliers.

**- Le Conseil d'Etat estime-t-il que cette situation doit faire l'objet d'une attention particulière ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi ?**

Le Conseil d'Etat n'a pas de raison de s'alerter d'une dérive critique dans la catégorie des professions administratives – à cet égard, les chiffres et l'évolution des emplois occupés par des travailleurs et travailleuses frontalier(e)s au sein de l'administration cantonale vaudoise demeurent raisonnables et mesurés – et malgré l'augmentation du nombre de frontaliers actifs sur le territoire cantonal, il ne perçoit pas d'évolution problématique sur le marché du travail. Les chiffres du chômage diminuent régulièrement depuis plus d'une année et les projections de divers instituts économiques font plutôt état d'une poursuite de cette embellie en 2018.

Il rappelle également que les mécanismes de mise en œuvre de l'initiative visant à réguler l'immigration de masse devraient entrer en vigueur en 2018 ou 2019 et qu'ils prévoient notamment l'obligation d'annonce des places vacantes aux ORP dans les secteurs d'activité et les groupes de profession affectés d'un taux de chômage plus élevé que la moyenne. A ce stade, le seuil d'activation de ce mécanisme n'est pas encore définitivement fixé, mais il s'établira dans une fourchette située entre 5 et 8% de taux de chômage. Si la situation devait se péjorer dans le groupe de professions concerné, les services de l'Etat disposeraient donc d'un outil supplémentaire pour réguler l'immigration ou le travail frontalier.

En dernier lieu, le Conseil d'Etat exprime à nouveau ses regrets de ne pas disposer de chiffres plus solides et documentés dans la ventilation des frontaliers par professions. Ses services invitent régulièrement l'Office fédéral de la statistique à développer un indicateur fiable pour lui permettre de suivre de la manière la plus exacte possible la répartition des frontaliers dans le marché du travail, sans succès à ce jour.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 octobre 2017.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*